



Saint Sauveur Gournet
26110

Tél. 04 75 27 32 80
Email : mairie@saintsauveurgournet.com

PETIT JOURNAL DE LA COMMUNE

Edition Printemps 2021



Photo prise avant le gel dévastateur

Chers Salvatoriennes et Salvatoriens,

Dans cette édition du petit journal, les sujets abordés seront les suivants :

- Éditorial de Mme Le Maire
- Compte-rendu des conseils municipaux de janvier, février et mars et des commissions.
- Vie du village.

Journal préparé
par : Annie, Marie-
France, Roseline et
Eric

BONNE
LECTURE



Bonjour à Toutes et à Tous,

Pour la première fois depuis sept ans, je ne sais pas comment écrire cet édito.

La crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an nous met tous à rude épreuve et nous demande d'être plus que jamais solidaires et attentifs les uns envers les autres. Nous devons tenir bon et nous allons y arriver.

J'aurais tellement souhaité n'avoir à aborder que ce point déjà suffisamment compliqué.

Malheureusement, il n'en n'est rien.

J'ai donc une profonde pensée pour tous nos agriculteurs, et tout particulièrement pour nos producteurs d'abricots qui pour la cinquième année consécutive, se sont battus par tous les moyens la nuit du 7 avril pour sauver leur production. D'autres nuits compliquées sont malheureusement encore annoncées...

Ces abricots dont nous raffolons tous.

Je suis d'autant plus solidaire qu'ils se sont collectivement engagés depuis plusieurs années dans une démarche IGP pour faire reconnaître la qualité de leur produit et leur engagement quotidien.

L'abricot des Baronnie est incontestablement un produit d'exception et cela a été démontré à de nombreuses occasions.

Derrière ces produits se trouvent des femmes, des hommes, des familles qui se démènent.

Cette production d'exception, qui fait la fierté de notre territoire, est essentielle à notre économie locale, et contribue à la qualité que nous recherchons tous.

Cette situation catastrophique nécessite des moyens exceptionnels qui doivent absolument être débloqués en urgence, au-delà des dispositifs traditionnels, pour la pérenniser. Cela nécessitera également d'utiliser des aides destinées à la protection des cultures contre les aléas climatiques, mais également de repenser totalement le système assurantiel.

Tous les élus du territoire, dont je fais partie, ont activé tous leurs leviers pour insister sur l'urgence de la situation auprès du Préfet, mais également auprès du ministre de l'agriculture. Vous trouverez à la fin du petit journal, la copie de la lettre adressée à Monsieur le Préfet par notre Sénatrice, nos élus départementaux et régionaux, ainsi que le président de notre communauté de commune.

Aucun mot ne peut être réconfortant dans cette épreuve, mais soyez certains de notre engagement à vos côtés.

Difficile de revenir sur le travail de l'équipe municipale sur ces trois derniers mois dans un tel contexte.

Néanmoins, vous dire que les mois de Mars et Avril sont importants puisque c'est à cette période que nous votons nos budgets dans les communes. Saint Sauveur n'a pas échappé à cette règle et le conseil municipal a voté le budget le 2 avril dernier. Ce budget prévoit les différents engagements de la commune pour 2021 en termes d'investissements, notamment sur les bâtiments communaux, la voirie...

Je prendrai le temps nécessaire de tout vous détailler lors du prochain numéro.

Nous avons tout de même une bonne nouvelle : l'école de Saint Sauveur reste ouverte pour la prochaine rentrée. Non sans mal.

A l'heure où tous les discours prônent le maintien des services publics de proximité tout particulièrement en zone rurale, nous avons dû nous battre jusqu'au dernier moment pour obtenir ce résultat. De justesse...

Le nombre d'enfants sur le RPI a fortement diminué, ce qui a pour conséquence la fermeture d'une classe sur Sainte-Jalle lors de la prochaine rentrée. Cette décision revient à l'éducation nationale. Tout comme celle-ci peut décider de la fermeture d'une école, mais impossible sans l'accord du Maire concerné... !

Fort de ces éléments, et profitant de la situation, notre inspecteur de l'éducation nationale, a tenté par de nombreux subterfuges, sans en prendre directement la responsabilité, de regrouper toutes les classes à Sainte-Jalle. Cette décision aurait nécessairement déclenché la fermeture de l'école de Saint Sauveur, sans avoir à la fermer directement (une école ne pouvant continuer à exister sans élèves !), tout en faisant porter cette décision sur les épaules des élus du SIVOS.

Je ne serai pas plus longue sur ce sujet aujourd'hui.

En attendant, je renouvelle tout notre soutien plein et entier à nos producteurs.

Surtout, en attendant de pouvoir se retrouver, prenez soin de vous

Christelle RUYSSCHAERT

COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS VOTEES

08 janvier : modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Le conseil décide d'orienter le PLU vers une modification et non une révision. *Votée à l'unanimité (11 voix pour)*

08 janvier: Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune : Le conseil décide d'instituer le droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme approuvé en vigueur. *Votée à l'unanimité (11 voix pour)*

05 février : convention avec le PNR (Parc Naturel régional) Suite aux nombreux problèmes informatiques rencontrés en mairie, un informaticien sera mis à la disposition des mairies, pour un coût forfaitaire de 100€ plus 1€ par habitant. Ce qui représenterait pour l'année 338€ et donnerait droit à 6 jours pour l'année 2021. Chaque demi-journée supplémentaire sera facturée 50€. *Vote à l'unanimité (11 voix pour)*

05 mars : Convention relative à l'ouverture au public d'un itinéraire de randonnée.
(La commune ayant jouissance des parcelles cadastrales)

Cette convention a pour but de permettre l'ouverture au public d'une portion d'itinéraire destinée à la promenade et à la randonnée (pédestre, VTT et équestre). La Communauté de Communes s'engage à réaliser ou à faire effectuer sous son contrôle les opérations en matière d'aménagement et d'entretien courant nécessaires à la sécurité et à l'information des randonneurs (balisage, élagage, débroussaillage). *Vote 10 voix pour, une abstention*

VISITE DE MR LE SOUS PREFET DE NYONS

Mme le maire et ses conseillers ont accueilli le 11 février 2021 Mr Philippe NUCHO nouvellement nommé sous-préfet sur Nyons. Après s'être présenté, il prend connaissance des sujets importants du moment (l'avenir de l'école de Saint Sauveur suite à une fermeture de classe par exemple) ainsi que des projets (réaménagement des bâtiments, restauration de la chapelle de La Bâtie). Dans un 2^e temps, Mr le sous-préfet souhaite qu'on lui fasse visiter le village et toute l'équipe municipale l'accompagne tout en discutant de l'avenir du village.

Avant de repartir, il émet le souhait de visiter la chapelle de La Bâtie dont il connaît l'histoire. Christelle et Marie-France l'accompagnent. Cette visite fut positive et constructive.

REUNION DU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)

Mr Allègre, architecte, chargé de mission au CAUE, propose 2 scénarii pour le projet de reconfiguration de la mairie, école et salle des fêtes et cantine.

Dans les 2 cas, il s'agit de prévoir l'optimisation des locaux existants, d'agrandir la salle des classes, de faire une mairie conforme soit dans la salle des fêtes actuelle (avec une création neuve de salle des fêtes sur le terrain municipal, près de l'Orangé) soit de laisser la salle des fêtes là elle est en la rénovant et réhausser d'un étage pour y installer la mairie. La cantine dans les 2 cas fera l'objet de travaux d'amélioration. Les bureaux du CAUE soumettront au conseil municipal les coûts et les plans des 2 scénarii pour choisir la meilleure formule et faire avancer le projet.

VACCINATION CONTRE LA COVID

Le centre de vaccination de Nyons a augmenté sa capacité d'accueil. Par contre la prise de RDV au téléphone demande de la persévérance ... N'hésitez pas à rappeler jusqu'à obtenir la standardiste. (04/75/26/12/87)

L'ECOLE ET LA CANTINE SAUVEES DE JUSTESSE !

Le 23/12/2020 l'Inspecteur de l'Education Nationale informe la présidente du SIVOS du projet de fermeture d'une classe sur le RPI de la vallée de l'Ennuyé. Les effectifs sont en baisse : 14 enfants au CM2 quitteront l'école fin juin 2021. Malheureusement très peu de nouvelles inscriptions. Le maintien de la classe n'est pas défendable.

Alors s'ensuivent des événements qui vont mettre en difficulté l'existence de notre école :

- Les Conseils municipaux des 7 communes vont devoir se prononcer pour ou contre le maintien de l'école de St Sauveur.
- Les enseignantes ont donné leur avis sur la volonté de regrouper les classes sur Ste Jalle !
- Les parents ne se sont pas manifestés contre cette fermeture.
- Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale a laissé la situation se dégrader sans agir en ayant un discours différent avec les enseignantes, la présidente du SIVOS et Mme la Maire de notre village.

Le comité syndical s'est réuni le 02/02/21 :

- Après un premier vote (à bulletin secret, 7 pour et 7 contre)
- Après la lecture de l'historique de ce regroupement pédagogique par Madame La Maire de St Sauveur, précisant les conséquences d'une fermeture d'école, de la cantine, (suppression de 2 emplois) la présidente propose un nouveau vote (à bulletin secret, 7 pour et 7 contre). Les délégués quittent l'assemblée sans avoir pris de décision.

Le samedi 13 février, le Comité Syndical se réunit une nouvelle fois en présence des 14 délégués.

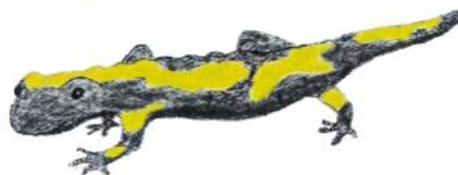
La présidente propose de revoter pour une troisième fois : (à bulletin secret 7 pour et 7 contre)

La présidente prend alors une sage décision. Elle ne veut pas endosser la responsabilité de la fermeture et propose de rester dans l'état actuel des choses. Tous les délégués à main levée, acceptent de garder la même organisation qu'actuellement : une classe à St Sauveur et 2 classes à Ste Jalle.

Notre école a été sauvée par certains élus(es) de la vallée qui ont fait le choix de respecter leur mission de Service Public et de sauvegarder la bonne entente et la solidarité qui existent entre les communes de la vallée. Nous les en remercions pour nos enfants. C'est avec beaucoup de regrets que nous voyons la maîtresse Hélène quitter notre vallée. Nous lui souhaitons une belle continuation vers une nouvelle affectation.



Non à notre école
fantôme !!!!



Dépose de Végétaux : Lors du conseil municipal de mars il a été décidé de mettre en place une barrière pivotante articulée afin de limiter l'accès à la dépose de végétaux au quartier Les Chaux. Nous constatons un manque de civisme de la part des citoyens.

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie : un état des lieux des points d'eau et des structures publiques ont été faits lors de la réunion le jeudi 4 mars en présence du responsable du CEREG (bureau d'étude) afin d'établir un plan respectant les normes demandées.

Travaux de voirie à faire en 2021 : Une enveloppe gérée par la Communauté de Communes de 21400€ est prévue pour : le Chemin du cimetière, devant le colombarium et montée jusqu'à la départementale.

La fontaine de l'Allée : travail fastidieux et risqué : déplacement du bassin, changement du tuyau d'évacuation diamètre plus important, scellage de la pierre. , tout cela dans un record de temps. Merci à l'entreprise PELLAT qui est intervenue rapidement.



Nouvelle signalétique pour la traversée du hameau de La Bâtie

Les services de la DDT ont posé les nouveaux panneaux aux entrées du hameau soit :

un sens interdit sauf riverains et une limitation de vitesse à 20 km/ h.

Il semble que la circulation dans le hameau ait diminuée au profit du tour de la route. Cependant, quelques habitués récalcitrants continuent à ignorer allégrement le sens interdit et le 20 km/ h ...

Pour le moment, les riverains font de la pédagogie en faisant remarquer l'infraction mais il conviendra d'aller plus loin ... si nécessaire !

Lorsque les itinéraires proposés par les GPS seront révisés en fonction des nouveaux panneaux, les gens de passage et les touristes ne devraient plus passer dans le hameau.

Les habitants de La Bâtie remercient la mairie d'avoir pris ces mesures qui leur permettent déjà de se sentir plus en sécurité. Merci aussi aux services de l'Équipement de leur aide.



La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), en association avec le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et l'éco-organisme CITEO œuvrent à l'harmonisation et à la simplification du tri sélectif sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Dans la poubelle jaune : En plus, des bouteilles en plastique, des cartonnettes et des briques alimentaires, vous pouvez maintenant déposer la totalité de vos emballages en plastique, en métal et l'ensemble de vos journaux, revues et magazines. Tout au long du mois de mars, la CCPDB mettra en place une signalétique informative sur les conteneurs jaunes dédiés aux déchets recyclables.

Pour un tri sélectif parfait, il faut :

Jeter les déchets en vrac (pas dans un sac)

Bien vider ses emballages (inutile de les rincer)

Ne pas imbriquer les emballages entre eux.

Comment sont recyclés nos déchets ? Le SYPP est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, tri, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La CCBDP a rejoint le syndicat le 01/01/2020. Grâce à cette association, les déchets issus de la collecte sélective des bacs jaunes sont transférés dans un centre de tri. Une fois séparés ils sont mis en « balles » puis envoyés vers les usines de recyclage. Par exemple :

- Le carton et le papier sont envoyés chez les papetiers ou cartonniers où ils sont nettoyés puis une pâte à papier est reconditionnée.
- Les plastiques sont nettoyés, broyés, fondus et soufflés avant d'être utilisés dans des emballages.
- Les métaux comme l'aluminium, l'acier sont nettoyés, fondus et recyclés en objets divers.

Là aussi, nous constatons un manque de civilité de votre part, prenez donc le temps de trier vos déchets. Les cartons marrons sont à déposer à Nyons ou Buis.





Photo prise au village près de la fontaine de l'Allée des Tilleuls. 12/2020

Quel est cet animal ?

La Salamandre

tachetée

Défenses :

Sa coloration vive cutanée alerte d'éventuels prédateurs de la toxicité de sa peau.

La sécrétion d'un venin toxique, appelé **samandarin**, au niveau des glandes parotoïdes reconnaissables derrière les yeux, (zone jaune avec des petits points noirs) et dorsales, lui permette de s'exposer et se défendre face aux éventuels prédateurs.



Elle a un odorat et une acuité visuelle bien développés, mais incapable d'entendre (pas d'oreille moyenne et de tympan) par contre elle perçoit les vibrations. Elle possède la capacité unique chez les vertébrés de régénérer à l'identique et pleinement fonctionnelles, des parties de son corps blessées ou manquantes.

Espèce protégée dans la plupart des pays européens, cependant menacée par le trafic routier, les pesticides, pollution des sites de reproduction, destruction de son habitat.

C'est l'un des plus grands amphibiens à queue d'Europe, long de 15 à 30 cm adulte, et présent dans tous les départements en France.

Elle vit en moyenne 20 ans dans la nature.

Elle est surtout terrestre, active de Mars à Octobre, au crépuscule et la nuit, ou les jours pluvieux. Elle préfère les forêts humides, les environs des mares, ruisseaux, fossés inondés et hiberne sous des abris, pierres, galeries...

Elle se nourrit d'insectes, araignées, limaces, vers de terre et n'est pas nuisible au jardin.

Reproduction :

Suite à une parade nuptiale, le mâle dépose un spermatophore que la femelle recueille. Elle est capable de conserver la semence du mâle plusieurs années et peut donner naissance à plusieurs générations grâce à un seul « accouplement ».

Elle est ovovivipare : l'incubation des œufs a lieu dans les voies génitales femelles .La gestation dure 8 mois. Après l'hibernation, en mars, la femelle dépose dans une eau peu profonde, les larves bien développées, entre 10 et 40 ou plus, de 3 cm de long.

La métamorphose dure 4 à 6 mois et ensuite elles débutent leur vie terrestre.

BALADE DE PRINTEMPS, LES BALCONS NORD



Une jolie balade sur la journée avant les grosses chaleurs ; si, si, ça reviendra assez tôt !
C'est une boucle de 11km au départ de St Sauveur, un peu moins de 800m de dénivelé, environ 5h sans se bousculer. Belle ambiance de sous-bois sur plusieurs km entre les deux cols, avec de beaux panoramas vers le Nord et sur la vallée.

Dans le sens horaire, monter au quartier du Clavier, entre le sommet des Aigliers et Grimagne. Soit en contournant La Pierre par l'Ouest, en prenant le sentier à gauche au carrefour à 1km du village sur la piste de Grand Bois. Soit en restant sur la piste, contourner La Pierre par l'Est en suivant la rive gauche du ravin du Gravillas.

Arrivé au col du Clavier, suivre la crête vers l'Est, le sentier est balisé, toujours rester sur la droite pour ne pas redescendre sur Banette. A mi parcours de la crête, au Pas de la Montagne, possibilité d'écourter la balade en redescendant directement sur Grand Bois, plein Sud par le pierrier.

Sinon continuer toujours vers l'Est jusqu'au col du Buisson de Derbon ; quelques rochers à désescalader avant le col.

Au col du Buisson, quitter la crête vers le Sud par le sentier qui serpente jusqu'à la piste. Prendre vers l'Ouest pour le retour vers Grands Bois et le village.



Vue du col du Clavier



Le printemps des poètes

A l'initiative de Jack Lang et crée à Paris en mars 1989 le printemps des poètes est vite devenu une manifestation d'ampleur nationale.

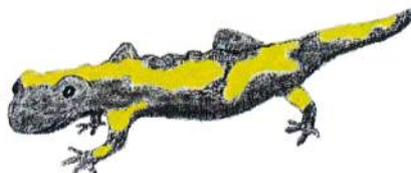
Nous vous proposons quelques poèmes et comme écrit Sylvain TESSON dans « L'énergie vagabonde » :
Quand un cheval de Troie entre dans une ville,
porteur d'un virus qui affole les esprits et paralyse les corps, on a intérêt à emprunter les seules portes ouvertes : celles de la poésie.

*Et moi maintenant tout entier dans la cascade céleste,
de haut en bas couché dans la chevelure de l'air ici, l'égal des feuilles les plus lumineuses,
suspendu à peine moins haut que la buse, regardant,
écoutant
(et les papillons sont autant de flammes perdues, les montagnes autant de fumées) —
un instant, d'embrasser le cercle entier du ciel autour de moi, j'y crois la mort comprise.*

*Je ne vois presque plus rien que la lumière,
les cris d'oiseaux lointains en sont les nœuds,
toute la montagne du jour est allumée,
elle ne me surplombe plus,
elle m'enflamme.*

(Philippe Jaccottet)

La salamandre surprise
S'immobilise et feint la mort.
Tel est le premier pas de la conscience dans les pierres
Le mythe le plus dur.
Yves BONNEFOY



Poème attribué à Pablo Neruda, en réalité de Martha Madeiros(journaliste et femme de lettres brésilienne.)

Il meurt lentement celui qui ne voyage pas,
qui ne lit pas,
qui n'écoute pas de musique
qui ne sait trouver grâce à ses yeux.

Il meurt lentement celui qui détruit son amour-propre,
qui refuse toute aide.

Il meurt lentement celui qui devient esclave de l'habitude
qui refait chaque jour le même chemin,
qui ne change jamais de repère,
n'ose jamais changer la couleur de ses vêtements
ou qui ne parle jamais à un inconnu.

Il meurt lentement celui qui évite la passion
et son tourbillon d'émotions
de celles qui redonnent lueur dans les yeux
et restaurent les cœurs blessés.

Il meurt lentement celui qui ne change pas de cap
quand il est malheureux au travail
ou en amour
qui ne prend aucun risque pour courir après un rêve
qui ne se permet, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie
de fuir les conseils sensés...

Vis aujourd'hui !
Risque-toi aujourd'hui !
Agis aujourd'hui !
Ne te laisse pas mourir lentement !
Ne te prive pas d'être heureux !



APEROMARIN

Pour environ 45 biscuits apéro

Préparation 15 mn

Four : 200°

Temps de cuisson : 15 à 20mn

Ingrédients

200 gr de farine de blé

75 gr de moutarde à l'ancienne

145 gr de beurre tempéré

25 gr de lait

50 gr de fromage râpé, comté ou parmesan

75 gr de fleurs et feuilles de romarin

Mélangez ensemble tous les ingrédients,

excepté le romarin. Pétrissez la pâte.

Puis incorporez à la fin les feuilles et les fleurs de romarin ciselées.

Roulez la pâte sur un plan fariné et formez un boudin assez long ou deux plus petits plus facile à manipuler.

Placez lez au réfrigérateur afin de les rendre plus fermes. Puis si vous le souhaitez les humidifier pour les rouler sur les graines de pavot.

Coupez au couteau des petits tronçons d'un centimètre et placez-les à plat sur une plaque revêtue de papier cuisson. Se conservent plusieurs jours.

**VIE DU VILLAGE :
ILS ONT CHOISI NOTRE VALLEE**

Après avoir séjournés à la Romagne, Caroline et Guillaume et leur petit garçon (2 ans) Elias, ont choisi d'habiter à Gouvernet. Ravis de l'accueil, ils apprécient ce petit coin de paradis ! Corinne et Christophe eux aussi quittent St Sauveur, la Viste, pour s'installer au Cabanon, route de St Auban, lieu-dit Pré Saboueran exactement, où ils aménagent leur petit nid !

Du nouveau à La Bâtie ?

Oui ! Samuel, jeune agriculteur, vient d'emménager dans la maison en face de l'église.

Et Carole, Baptiste et le petit Amaël se sont installés depuis peu dans leur maison à la cime de La Bâtie.

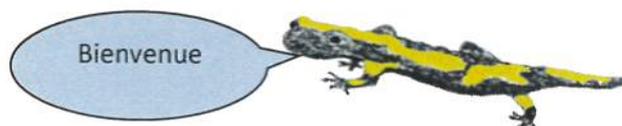
Et n'oublions pas Sandrine Gléize qui nous accueille le lundi, le mercredi et le vendredi, à la COOP, route de Ste Jalle, depuis quelques jours.

On souhaite à tous ces nouveaux et jeunes habitants un bel avenir dans notre si douce vallée.

Savez-vous que tous les vendredi matin un poissonnier vous attend devant le Cocci-market à Ste Jalle ? Vous y trouverez un grand choix de poissons frais.

Le site de la commune est opérationnel.

Restez informés, prévenus, alertés :
téléchargez gratuitement l'application
PanneauPocket.





Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet de la Drôme
PREFECTURE DE LA DROME
3 Boulevard Vauban
26000 VALENCE Cedex 9

Vinsobres, le 9 avril 2021

Nos réf. : MPM/SLV/04-2021

**MARIE-PIERRE
MONIER**

SENATRICE
DE LA DRÔME

COMMISSION DE LA
CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA COMMUNICATION

DELEGATION AUX DROITS
DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DE VINSOBRES

Objet : 5^{ème} année consécutive de gel pour les abricots des Baronnie

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez dans la nuit du 7 au 8 avril un gel de très forte intensité a touché l'ensemble des territoires drômois, causant des pertes sans doute très importantes pour la prochaine récolte des arbres fruitiers comme de la vigne.

Nous avons bien noté que vous avez immédiatement pris la décision d'enclencher la procédure de calamités agricoles.

Toutefois, la situation des producteurs d'abricots dans les Baronnie doit faire l'objet d'une attention particulière s'agissant de la cinquième année consécutive de sinistre causés par le gel sur des parcelles pourtant plantés en abricotiers depuis de très nombreuses années et, sur lesquelles aucun gel n'était intervenu dans les 15 années qui ont précédées 2017.

Les producteurs sont fortement démoralisés d'autant qu'ils travaillent depuis plusieurs années à la constitution d'un dossier d'élaboration



d'une IGP Abricot des Baronnies et que dans ce cadre, ils avaient commencé à développer des stratégies de lutte mutualisée contre les aléas climatiques.

Aussi, les arboriculteurs des Baronnies souhaitent que la mission d'enquête diligentée par la Direction Départementale des Territoires de la Drôme puisse se déplacer aussi rapidement que possible sur le territoire des Baronnies afin de se rendre compte de la quantité très importante de fruits gelés.

En outre, comme certains d'entre nous ont eu l'occasion de s'en entretenir avec vous, nous vous demandons d'organiser une réunion qui pourrait se tenir à Nyons, au siège de la CCBDP, ainsi qu'en visioconférence dans le respect de la réglementation sanitaire en cours.

Cette réunion serait essentielle pour permettre que soit exprimés l'ensemble des problématiques spécifiques à ce territoire impacté pour la 5^{ème} fois en 5 ans, qu'il s'agisse :

- de la détresse des agriculteurs et des grandes difficultés des exploitations impactées 3, 4 ou 5 fois ;
- des mesures spécifiques, qui pourraient être mises en œuvre au-delà des mesures habituelles, telles que l'accélération du paiement des indemnités prévues pour le gel de 2020.

Connaissant votre engagement passé dans le soutien aux producteurs de notre territoire, par cette démarche qui se veut celle de tous les élus des Baronnies, nous souhaitons que vous puissiez apporter une réponse favorable à nos requêtes.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pascale ROCHAS
*Conseillère Départementale
du canton de Nyons et Baronnies
Conseillère Municipale déléguée
de Buis-les-Baronnies*

Pierre COMBES
*Conseiller Départemental
du canton de Nyons et Baronnies
Maire de Nyons*

Thierry DAYRE
*Président de la Communauté de communes
des Baronnies en Drôme Provençale*

Michel GREGOIRE
*Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes
Maire de La Roche sur le Buis*

Marie-Pierre MONIER
*Sénatrice de la Drôme
Conseillère Municipale de Vinsobres*